Coteau du-Lac

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2024
DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

PRENEZ AVIS que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2023 le calendrier 2024 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal, qui se tiendront à 19 h 30, au Pavillon Wilson, sis au 4B de la rue Principale ainsi la tenue d'une séance extraordinaire qui se tiendra à 19 h pour la présentation du budget, comme suit :

SÉANCE ORDINAIRES

- 9 janvier
- 13 février
- 12 mars
- 9 avril
- 14 mai
- 11 juin
- 9 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 décembre (budget 2024)

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 23e jour du mois de novembre 2023.

Chantal Paquette, OMA
Greffière et Responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels